

Confluences agricoles



PAGE 3

- Incitation au semis de couverts végétaux sur les 3 aires de captages du Chinonais
- Des viticulteurs du Chinonais prônent la sobriété !

PAGES 4 à 7

DOSSIER : LES HAIES

- Quel impact des haies sur le rendement des cultures ?
- Interview : «Les haies paraissent évidentes pour créer des habitats propices à la biodiversité».
- VITIFORESTERIE, l'agroforesterie appliquée à la viticulture
- Le juste retour en grâce des haies
- L'entretien et la gestion de la haie
- Un coup de pouce à la biodiversité
- Et si vous replantiez pour la biodiversité ?
- Gros plan sur une ferme céréalière autonome en azote
- Créer de la valeur ajoutée et des espaces de biodiversité

PAGES 8 à 9

- Quel bilan des cultures innovantes de blé associé ?

PAGES 10 à 11

- Les niveaux des nappes et des cours d'eau, où en est-on ?
- Focus sur la qualité des eaux souterraines

Bulletin édité par :

la communauté de communes Chinon Vienne & Loire



le Syndicat des Bassins-versants du Négron et du Saint-Mexme (SBNM)



Avec la contribution :

- de FREDON Centre-Val de Loire ;
- de Vienne AGROBIO ;
- de l'association CPIE Touraine Val de Loire ;
- du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine ;
- de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
- du Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine (GABBTO).

À la croisée de la confluence de la Vienne et de la Loire, du Chinonais et du Loudunais, l'eau et l'agriculture ont de tout temps façonné nos vallées et nos paysages auxquels nous sommes tous profondément attachés.

Cette ressource est aujourd'hui fragilisée par nos usages et le changement climatique qui nous obligent de plus en plus à nous adapter, à repenser nos pratiques, à les optimiser, ne serait-ce que pour assurer leur existence, nos existences, dans un avenir à moyen ou long terme.

En effet, les dernières années ont connu des épisodes de sécheresse qui ont impacté les pratiques agricoles et les cultures (rendement, décalage des moissons...) ainsi que les ressources en eau souterraine et cours d'eau. Malgré une pluviométrie conséquente fin 2023/début 2024, les réserves en eau restent fragiles. Au contraire, les épisodes pluvieux sont de plus en plus brefs et intenses, ce qui peut engendrer des problèmes de ruissèlements, d'érosion et de perte des terres et des récoltes.

D'un point de vue qualitatif, certaines ressources en eau brutes destinées à l'eau potable et nos cours d'eau sont également impactés par des pollutions diffuses (nitrates, pesticides), plus ou moins importantes selon les territoires.

Parce que nous pensons que tout ceci n'est pas une fatalité et que nous portons tous, citoyens, collectivités, agriculteurs, la responsabilité d'une gestion équilibrée, différents programmes d'actions sont aujourd'hui appliqués sur notre territoire. Portés par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire ainsi que le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme – Vienne aval et Affluents (SBNM), ils sont réalisés en s'appuyant sur l'expérience des personnes de terrain, en premier lieu les agriculteurs et sur leurs organisations agricoles qui les concrétisent.

La vocation de ce premier bulletin d'information semestriel à destination des agriculteurs est de faire converger et valoriser les idées pour adapter nos pratiques aux besoins de notre territoire et de notre agriculture à travers des articles, des témoignages, des retours d'expériences ; l'enjeu est aussi de conforter la coopération indispensable de tous les acteurs.

C'est grâce à l'effort de chacun que nous contribuerons à améliorer notre cadre de vie.

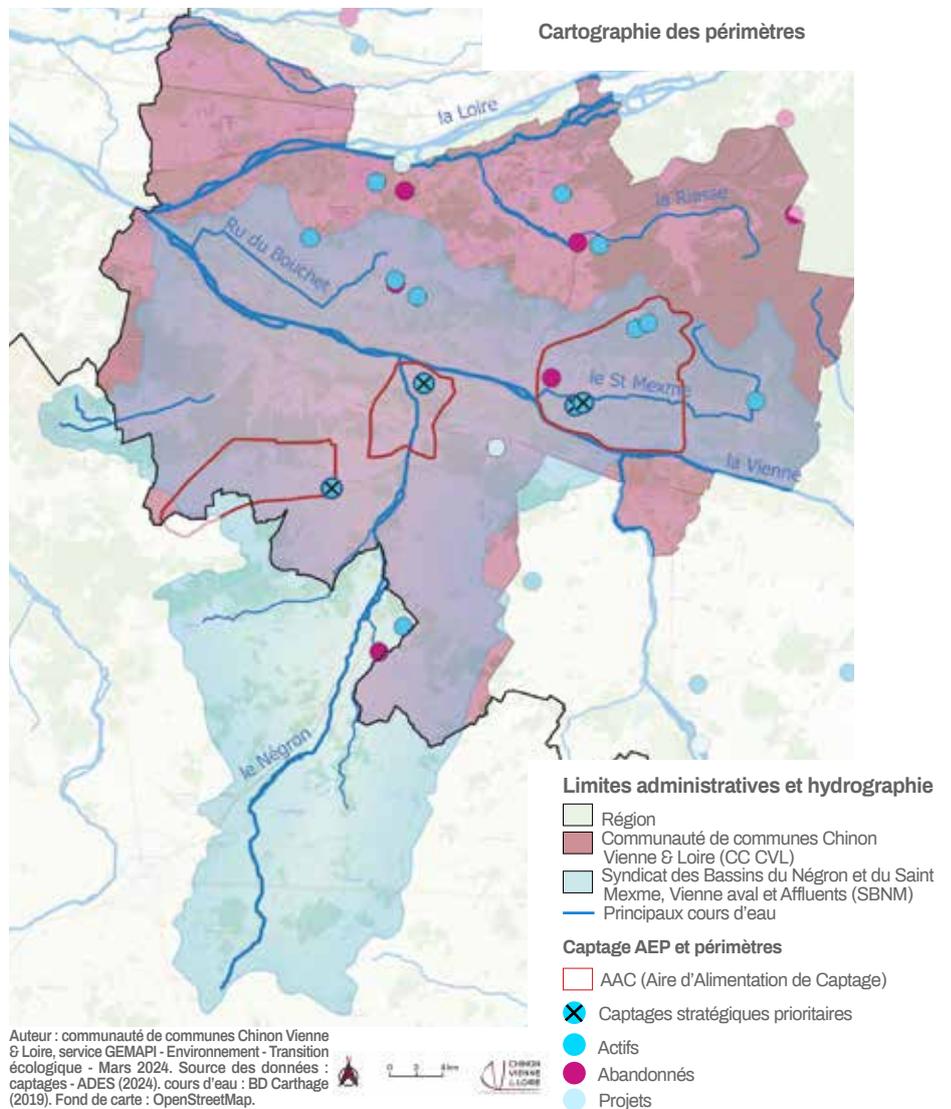
Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Thierry DEGUINGAND

Vice-président délégué à l'environnement, à la transition écologique et aux mobilités douces.
Communauté de communes Chinon Vienne & Loire

Vincent NAULET

Président du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme
Vice-président délégué aux finances et à la régulation de l'eau et d'assainissement.
Communauté de communes Chinon Vienne & Loire



Le Contrat territorial des bassins du Négron, du Saint-Mexme, Vienne aval et affluents 2024 – 2026, c'est :

→ **13 partenaires au contrat territorial** dont les maîtres d'ouvrage agricoles compétents : Chambre d'agriculture 37, GABBTO, Bio NA/Vienne Agrobio.

→ **Un programme d'actions sur 3 ans** de 1180925 € piloté par le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme pour restaurer les milieux aquatiques & préserver la ressource en eau.

→ **Un volet agricole du CT Négron** = des actions pour les agriculteurs subventionnées à 100 % = reconquête de la qualité de nos ressources en eau, biodiversité, adaptation au changement climatique.

Descriptif du Contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captages (CTAAC) :

Initié en 2019 pour 6 ans, un contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captages (CT AAC) est une réponse à la concentration de nitrates élevée retrouvée dans 4 des captages exploités par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Champs Pulans et Saint-Mexme à Chinon, Prée Moreau à La Roche-Clermault et Source Morin à Seully. Il s'applique sur les 3 Aires d'Alimentation de Captages*, délimitées entre 2011 et 2012. Il s'articule autour d'une stratégie de territoire et d'un

plan d'action axés sur un volet agricole et un volet d'amélioration des connaissances. Animé par la communauté de communes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, le contrat prévoit entre autres la subvention de diagnostics d'exploitation, d'accompagnements techniques individuels, l'achat groupé de semences de couverts végétaux, de reliquats à la sortie et à l'entrée de l'hiver...

****Aire d'Alimentation de Captage : ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissèlement.**

En savoir + : <https://aires-captages.fr/page/quest-ce-quun-captage>

Incitation au semis de couverts végétaux sur les trois aires de captages du Chinonais

Dans le cadre du Contrat territorial de protection des captages du Chinonais (2019-2024), la communauté de communes a décidé de soutenir les agriculteurs locaux développant des pratiques vertueuses, en participant à l'achat de semences de couverts végétaux. Ces mélanges d'espèces variés sont semés entre deux cultures (par exemple entre un blé et un maïs) dans le but de couvrir les sols.

Cette opération animée par la Chambre d'agriculture a été, au cours de ces 2 dernières années, un vrai succès avec 150 ha semés en 2022 puis 220 ha en 2023 ! Elle est reconduite en 2024. La communauté de communes Chinon Vienne & Loire participe à hauteur de 50 % du coût des semences, qui oscille entre 30 et 50 €/ha. Le but de ce soutien est d'inciter les agriculteurs à choisir les couverts les mieux adaptés à leur situation agronomique, en diminuant le risque financier. L'enveloppe allouée s'est élevée à 6000 euros.

Quels sont les bienfaits attendus ?

Mais pourquoi semer des couverts ? Pour protéger l'eau en premier lieu ! En effet, les plantes qui vont se développer (par exemple de la moutarde, de la phacélie, de l'avoine, des radis, de la vesce...) vont capter les éléments minéraux dans le sol, dont les nitrates. Ils seront restitués à leur destruction, évitant ainsi d'être perdus par drainage vers la nappe pendant la période hivernale.

Photo : couvert végétal - Seuilly © Julien Martinez

Afin de mesurer leur efficacité, la Chambre d'Agriculture organise un suivi du développement d'un échantillon de parcelle. Les résultats sont ensuite transmis aux agriculteurs qui peuvent ainsi affiner leurs choix d'espèces pour les années suivantes.

Outre l'aspect nitrate, c'est surtout tout l'écosystème du sol qui en bénéficie : protection contre les aléas climatiques, lutte contre l'érosion, captation et stockage du carbone, floraison tardive pour les pollinisateurs... En résumé, les couverts végétaux, lorsqu'ils sont bien choisis et implantés, constituent une des solutions majeures pour l'agriculture dans son adaptation aux enjeux environnementaux contemporains.

Par FREDON Centre-Val de Loire

Des viticulteurs du Chinonais prônent la sobriété !

Depuis 2021, FREDON CVL anime le groupe 30000 «Agir collectivement pour développer un système de production viticole économe en intrants, favoriser et tirer profit de la biodiversité du vignoble chinonais», porté par le Syndicat des vins de Chinon, la communauté de communes Chinon Vienne & Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce groupe, qui a vu le jour sous l'impulsion du GDON du Chinonais, rassemble 10 vignerons présents sur le territoire de l'AOC Chinon. Un groupe 30000 est un collectif d'agriculteurs œuvrant en faveur d'une réduction des produits phytopharmaceutiques en s'appuyant sur des travaux d'autres collectifs existants.

Clément CURET, vigneron au Château du Petit Thouars à Saint-Germain-sur-Vienne, apprécie faire partie de ce collectif et explique que ses pratiques ont petit à petit été influencées grâce à la diversité des échanges et visites effectués dans le cadre du groupe 30000.

Photo : groupe 3000 © FREDON

DOSSIER LES HAIES

Depuis toujours implantées dans nos paysages, les haies sont aujourd'hui le centre de nombreuses discussions : contraintes d'entretien versus effet brise vent, emprise sur les parcelles versus épuration des eaux, favorisation des ravageurs ou des auxiliaires de culture ?... Parmi ces arguments, et dans le cadre de la préservation de l'eau, nous souhaitons vous en préciser quelques-uns à travers ce dossier spécial.

Par la Chambre d'Agriculture 37

Comment les haies impactent-elles le rendement des cultures ?

De 2019 à 2022, 11 organismes partenaires issus de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole ont contribué au projet Resp'Haies afin de renforcer les connaissances sur les haies (nouveaux outils, référentiels...). Une des thématiques a été de modéliser l'impact d'une haie sur les rendements en grandes cultures (rapport n°7). Des parcelles carrées et rectangulaires ont été prises comme références, afin de simuler l'impact de la haie en fonction de sa hauteur et de la distance avec la culture.

S'il en ressort que la haie a bien un effet dépressif à ses abords (jusqu'à - 14 %), cet effet est compensé en s'éloignant pour

finalement être bénéfique (+4 %), sur une plus grande surface. À partir d'une parcelle de 6 hectares, l'effet dépressif est moins significatif. Avec des hypothèses prudentes, il est montré que pour des parcelles de 5 à 25 hectares, le gain de rendement est supérieur à la perte de surface d'emprise et commence à se diluer compte tenu de la taille importante de la parcelle.

Améliorer et sécuriser les rendements

L'impact sur la culture dépend avant tout de l'état de la haie et de son mode de gestion : est-elle gérée pour produire

de la biomasse ou simplement pour être contrôlée ? Cela vient également impacter le résultat économique, car la haie peut aussi être une source de revenu ou non.

Cette étude révèle que, bien positionnée et bien gérée, en plus de ses atouts initiaux (protection contre le vent, refuge pour les auxiliaires des cultures, régulation de la température, production de biomasse...), la haie contribue également à améliorer et sécuriser les rendements agricoles. Elle est un atout dans le contexte de changement climatique.



Valeur du rendement relatif parcelle selon la surface de la parcelle et la distance d'impact de l'effet microclimatique

Longueur du côté de la parcelle en m	Distance d'impact en nombre de H (hauteur des arbres)										Surface de la parcelle en ha
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
100	86%	86%	87%	87%	87%	87%	87%	87%	87%	87%	1
150	93%	94%	94%	95%	95%	95%	96%	96%	96%	96%	2,25
200	96%	97%	98%	98%	99%	99%	99%	100%	100%	100%	4
250	98%	98%	99%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	102%	6,25
300	98%	99%	100%	100%	101%	102%	102%	103%	103%	103%	9
350	99%	99%	100%	101%	101%	102%	102%	103%	103%	104%	12,25
400	99%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%	103%	104%	16
450	99%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%	103%	104%	20,25
500	99%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%	103%	104%	25
550	99%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%	103%	103%	30,25
600	100%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	102%	103%	103%	36

Interview

À la tête d'une exploitation en polyculture d'élevage, **Alex Dufresne** a plus de la moitié de sa ferme située sur l'aire de captage de Chinon. Dans sa volonté de diminuer son impact sur la ressource en eau, il a décidé de planter une haie en bordure d'un cours d'eau affluent du St Mexme avec l'aide de la CC CVL et du programme «Replantons pour la biodiversité».

Quelles ont été vos motivations dans ce projet ?

Le ruisseau longeant mon exploitation n'avait pas de végétation en bordure de rive permettant de faire de l'ombre à mes vaches. Bien que nous entretenions déjà un grand nombre de haies dans le bocage du Chinonais, il me paraissait essentiel d'en avoir à cet endroit pour protéger le ruisseau et créer une liaison avec les bois situés au-dessus. C'était aussi l'occasion de retrouver le paysage de l'époque, où des ormeaux, des noyers et des arbres fruitiers étaient présents.

Comment s'est déroulé le chantier ?

Avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, nous sommes partis chercher les plants chez un pépiniériste de Rivière où notre commande était déjà prête. Cette phase en amont est très bien organisée. De notre côté, nous avons préparé le terrain avec un passage de charrue puis de rotavator en novembre. Nous avons également déroulé de la paille de blé pour pailler le linéaire de plantation. Nous avons ensuite étalé le chantier sur 2 semaines en décembre, car nous n'étions que 2 ou 3 présents sur la ferme. Si c'était à refaire, je solliciterais

Les haies paraissent évidentes pour créer des habitats propices à la biodiversité.

d'autres personnes, car nous avons sous-estimé la durée du chantier !

Vous êtes quand même satisfait ?

Oui, complètement ! Lorsqu'elles sont bien positionnées comme ici, en bordure de cours d'eau et autour de la ferme, les haies paraissent évidentes pour nous protéger les bêtes du soleil et du vent, et pour créer des habitats propices à la biodiversité. Il faut maintenant être patient que la nature fasse son travail !

DOSSIER LES HAIES

Par le GABBTO

VITIFORESTERIE, l'agroforesterie appliquée à la viticulture

Cette pratique, déjà suivie par nos ancêtres durant les siècles précédents, peut permettre de répondre à plusieurs objectifs en fonction des volontés de l'exploitant : améliorer la gestion de l'eau, atténuer les variations climatiques, favoriser la biodiversité... En fonction, différents aménagements sont possibles, mais doivent être adaptés au contexte de la parcelle (pente, exposition, historique gel, éléments naturels...).

Quelques exemples d'aménagements selon les priorités :

- Limiter l'effet de vents latéraux : installer une haie en bord de parcelle en amont de ces vents.
- Favoriser la biodiversité : privilégier une diversité d'espèces végétales et de formes arborées connectées entre elles et si possible à un élément naturel déjà existant (forêt...).
- Planter des arbres au sein de la vigne : choisir des arbres isolés, alignés ou une haie basse régulièrement taillée.

Mais les choix d'aménagements sont souvent contraints par la conduite déjà mise en place sur la parcelle (orientation des rangs, écartements...). Dans ce cas il est possible de réfléchir à arracher des rangs pour y planter des arbres ; ou planter de manière plus aléatoire en remplacement des ceps de vigne manquants.

Principal frein : la concurrence

Il existe différents moyens de gestion de l'arbre pour maîtriser la compétition avec la vigne.

- Limiter et réguler l'ombrage : tailler l'arbre régulièrement pour limiter son expansion.
- Limiter le développement racinaire : la réduction du système aérien de l'arbre en hiver va entraîner aussi une diminution du volume racinaire. Sinon, le cernage permet de limiter le développement des racines de l'arbre en direction de la vigne. Il peut s'envisager par le passage d'un outil à dents environ tous les 3 ans.
- Limiter l'utilisation d'eau : réaliser des tailles en vert pour limiter la transpiration.



Photo © Romain Baillon, GABBTO

Par Le CPIE-Touraine Val de Loire

Le juste retour en grâce des haies

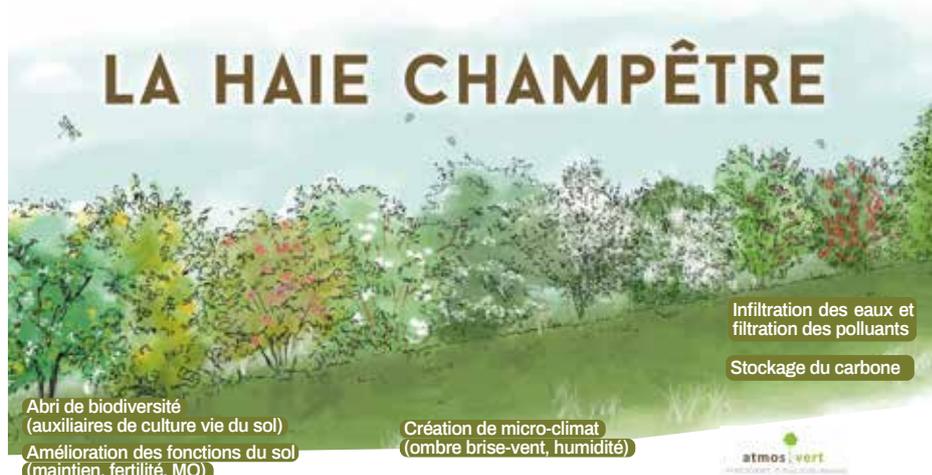
Depuis quelques décennies, l'arrachage de haie est devenu courant. Plus de 700 000 km de haie ont disparu à l'ère du remembrement rural ; redistribution de parcelle et mécanisation des pratiques. En bords de chemin ou d'infrastructures, en plein champ ou près des cours d'eau... la pérennité et le renouvellement de ce patrimoine sont entre nos mains.

La haie peut bénéficier d'une protection juridique à travers de nombreux documents (PAC, BRCE, PSE, MAEC ou ORE) ; c'est dire son importance dans le paysage. Cette valorisation fait partie de la trame verte et bleue voire de la trame brune (lien étroit avec le sol).

Qu'elle soit gourmande, bocagère, brise-vent ou esthétique, la haie champêtre est idéale à bien des égards : pour l'intérêt privé (élevage, culture ou production de bois, fruits ou autres produits dérivés) que l'intérêt général (amélioration du cadre de vie, santé, biodiversité et climat). Avec une bonne diversité, elle pourra lutter contre les maladies et parasites.

Mais ses fonctions vont bien au-delà, en voici un aperçu ci-contre.

Pour que cela ne devienne pas un problème supplémentaire, il est nécessaire de la gérer et de l'entretenir durablement...



Le paysage est en perpétuelle évolution ainsi que nos connaissances... il n'existe pas une unique porte de sortie, mais une multitude de combinaisons à intégrer. Ne pas aller plus vite que la musique, à l'échelle environnementale, il faut se munir d'une vision à moyen/long terme !

L'entretien et la gestion de la haie

La haie champêtre, qu'elle soit composée d'alignements d'arbres ou d'arbustes, nécessite un entretien régulier du fait de la croissance végétale. Cet entretien est conditionné par le type de haie considéré, son âge et les objectifs de gestion/production. Il consiste essentiellement à réaliser une taille latérale, parfois sommitale.

Quel matériel choisir ?

Le diamètre des rameaux détermine le matériel à utiliser. L'entretien courant est souvent réalisé avec une **épareuse** : le rotor à fléaux est adapté au débroussaillage des accotements et les pousses de l'année (< 2 cm), le **rotor à marteaux** est mieux adapté aux rameaux plus âgés de 1 à 3 ans (< 4 cm). Pour les plus gros diamètres, les **lamiers** sont à privilégier, ils fournissent un travail plus propre et rapide. Le lamier à scies est bien adapté aux rameaux de 2 à 15-20 cm. La barre-sécateur est un outil polyvalent qui conviendra pour les rameaux jusqu'à 10 cm de diamètre.

Pour les opérations de type élagage, balivage, recépage, formation en têtard, l'usage de la tronçonneuse à élaguer (guide de 30 à 35 mm) est indiqué pour un travail précis. Si la coupe est réalisée en hauteur, la nacelle ou l'usage d'un grappin-scie permettent un travail en toute sécurité. Un grimpeur-élagueur professionnel peut être mobilisé pour les travaux les plus délicats.

Une taille à la bonne époque

La période de taille dépend de l'essence, la période de montée de sève est à éviter. La plupart des feuillus peuvent être taillés entre septembre et mars (idéalement mi-novembre à mi-mars), période la moins sensible pour la biodiversité et la nidification des oiseaux. En contexte agricole, le respect de la BCAA 8 proscrit la coupe et la taille des haies/arbres entre le **16 mars et le 15 août** (arrêté du 19/01/2024), sauf dérogation.

Comment ?

À la verticale, sur 1/3 du houppier max. *N.B. Laissez une largeur minimale de haie de 1,5m.* Les tailles horizontales et sommitales sont possibles sur une partie de la haie dans le cadre de recépage ou d'émondage. Il est encouragé de réaliser des tailles nettes en oblique.

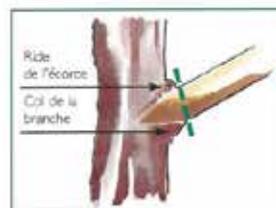
Quand ?

Progressivement par étape, tous les 2 ans à 15 ans selon les objectifs. *N.B. Déconseillé durant la période de nidification (du 15/03 au 31/07) ou de montée de sève, il est donc souhaitable d'intervenir pendant la période de repos végétatif (de fin octobre à mars).*

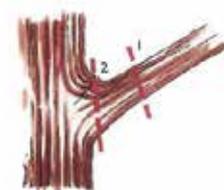
Une taille de qualité pour une bonne cicatrisation

(cf. schéma)

La coupe d'entretien des branches doit respecter la ride de l'écorce et une bonne orientation de l'angle de coupe. Si de grosses branches sont à éliminer, des précautions sont à prendre afin de ne pas déchirer l'arbre et d'assurer la sécurité. Pour faciliter la cicatrisation, la plaie doit être la plus petite et nette possible.

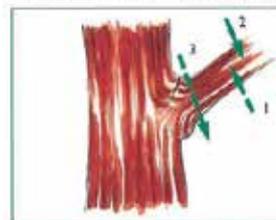


Coupe correcte : le trait de scie est réalisé au plus près de la ride de l'écorce et du col de la branche sans blesser ces deux zones qui assurent ensuite une cicatrisation optimale.



À éviter >>> coupes incorrectes : 1 - Cette coupe laisse un chicot et le temps de cicatrisation sera plus long. 2 - Le col de la branche et la ride de l'écorce sont déchirés et la cicatrisation est compromise.

Si de grosses branches sont à éliminer, quelques précautions sont à prendre afin de ne pas déchirer l'arbre et d'assurer la sécurité de l'élagueur :



Coupe correcte en 3 étapes : diminution de la contrainte du poids de la branche (1 et 2). Coupe de la branche (3).



Sans ces précautions le poids de la branche entraîne un déchirement.

Connaître son sol, son emplacement, ses besoins pour faire les bons choix. Des arbres à couper en têtards, des arbustes à recéper, des fixateurs d'azote ou ceux et celles résistant-e-s et sobres en eau... il existe pléthores de combinaisons réalisables dans de bonnes conditions

Focus sur l'arbre têtard

La taille en têtard s'apparente à une exploitation de taillis en hauteur.

La formation du têtard peut se réaliser dès que l'arbre a atteint un diamètre de 5 cm environ. La tige principale peut être coupée à la hauteur souhaitée, le tronc doit être intégralement élagué.

L'élagage est réitéré annuellement les premières années ainsi que l'étêtage tous les 2 à 3 ans le temps qu'une « tête » se forme. Les étêtages seront espacés au fur et à mesure de la croissance de l'arbre. Pour obtenir un bois de chauffage vendable (10-15 cm de diamètre), la fréquence de taille sera adaptée. Compter 6 à 8 ans pour les essences à croissance rapide (saule, peuplier, frêne), 10 à 12 ans pour les plus lentes (charme, chêne).

Des produits de coupe à valoriser

Les produits de la taille des haies et des arbres constituent une matière première intéressante pour les filières « bois-énergie » : l'utilisation sous forme de plaquettes permet d'alimenter les chaufferies en bois déchiqueté. Les plus grosses sections peuvent être employées en bois de chauffage.

Dans le Chinonais, une structuration de filière locale est en réflexion pour valoriser le bois forestier et bocager. Cela nécessite la mise en relation des acteurs de la filière : producteurs (dont les agriculteurs), transformateurs et consommateurs, avec des investissements à prévoir : broyeurs, cribleurs, plateformes de séchage, stockage... Ces investissements pourraient être soutenus par les collectivités (Pays, CC CVL, ...) ou une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Les plaquettes et copeaux de bois peuvent aussi être valorisés en litière

d'élevage, en formant un matelas drainant qui améliore l'absorption des jus. Ils peuvent remplacer tout ou partie de la paille et ainsi renforcer l'autonomie de l'exploitation en tirant parti d'une ressource locale et renouvelable.

L'utilisation des arbres comme fourrages pour nourrir les troupeaux constitue un complément alimentaire d'août à octobre reconnu. Les feuilles de frêne ont par exemple une forte valeur fourragère.

Litière de copeaux en stabulation

Copeaux obtenus au broyeur forestier

Par la CC CVL

Et si vous replantiez pour la biodiversité ?

Programme de plantation développé par la communauté de communes Chinon Vienne & Loire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la communauté de communes Chinon Vienne & Loire (CC CVL), en lien avec le CPIE Touraine Val de Loire et le département d'Indre-et-Loire, a engagé un programme de plantations d'arbres isolés et de haies depuis 2021.

Ce programme s'adresse notamment aux exploitants agricoles, dans le but de restaurer la trame verte identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et dans les atlas de biodiversité ainsi que pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau.

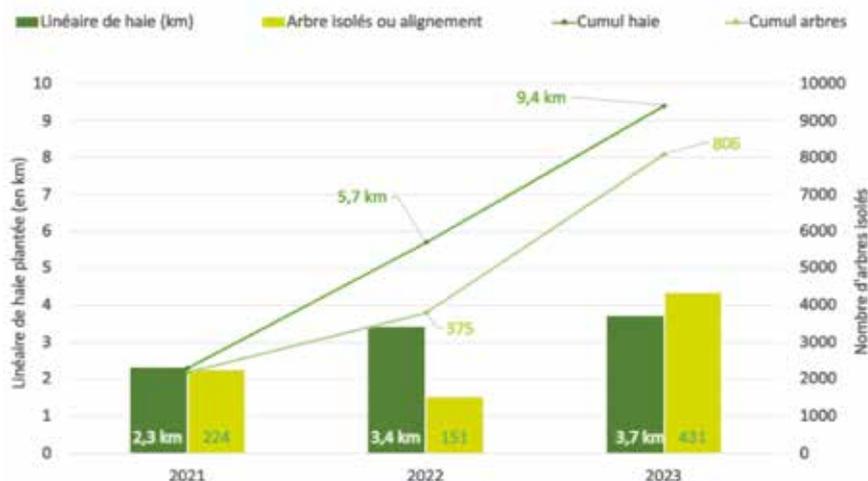
En trois ans, cette action a permis de planter plus de 9 km de haies et près de 800 arbres sur le territoire. L'aide financière communautaire permet la prise en charge de l'intégralité des achats de paillage, des protections, des tuteurs et des plants, avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire et du Département d'Indre-et-Loire. L'appui technique est, quant à lui, assumé par le CPIE Touraine Val de Loire.

Les bénéficiaires doivent préparer le terrain, mettre en place le paillage, planter et assurer l'entretien de leurs plantations.

L'appel à candidatures pour l'année 2024 s'est clôturé le 26 avril. L'objectif pour cette année est de pouvoir planter 5 km de haies et 500 arbres isolés.

L'appel à candidatures pour l'année 2025, avec des plantations prévues à l'hiver de la même année, se tiendra au premier semestre 2025. Toutes les informations sont et seront disponibles sur le site internet de la CC-CVL ou sur le site du CPIE Touraine Val de Loire.

Bilan du programme replantons pour la biodiversité



Gros plan sur une ferme céréalière autonome en azote

Le 25 janvier dernier, près de 40 participants ont pu découvrir l'EARL Chantemerle, exploitation céréalière bio à Vézzières, qui se diversifie avec la création d'un atelier de boulangerie paysanne et concilie production et protection de l'environnement.

La journée a permis de mettre en lumière les pratiques de Jean-Louis et Jérémy Dechartre, en matière de fertilisation. En effet, la ferme est autonome en azote et gère la fertilité de ses sols par la rotation et l'introduction de légumineuses dans l'assolement (trèfle ou luzerne selon les parcelles et les sols) sur 3 ans. Ils n'exportent pas de production : les légumineuses bénéficient aux cultures suivantes, ce qui permet de se passer de l'achat de produits fertilisants tels que des composts potentiellement issus d'élevages conventionnels. Il est encore trop tôt pour faire un retour sur l'efficacité économique de cette pratique, les premières parcelles de trèfle viennent de faire place à des céréales pour la récolte 2024. Au niveau environnemental, cette pratique évite le lessivage des nitrates pendant les périodes hivernales.

Alexandre Tricheur de Bio NA et Thierry Quirin de la Chambre d'Agriculture 86, techniciens spécialisés en grandes cultures bio, ont présenté des résultats d'expérimentations et animé 2 ateliers pour identifier les leviers efficaces pour tendre vers une autonomie azotée et pour augmenter la biodiversité.

La rotation et l'effet « précédent » sont les premiers leviers à actionner pour limiter le recours à des intrants organiques. La mise en place d'intercultures ou de couverts permet également de limiter l'usage de fertilisants.

Avec le tour des parcelles de la ferme, on mesure l'engagement de Jean-Louis et Jérémy pour la biodiversité avec le projet de création de 11 mares et la présence de bandes enherbées autour et dans les parcelles. À moyen terme, il est également prévu de développer l'agroforesterie intraparcelle et la plantation de haies diversifiées sur le pourtour des parcelles.

Il faudra revenir dans quelque temps sur la ferme pour découvrir ces nouveaux aménagements et avoir les retours techniques et économiques des pratiques innovantes en termes de fertilisation !



Pour en savoir + : une fiche de ferme de démonstration a été réalisée et diffusée lors de cette journée et est disponible sur demande auprès de Claire VANHEE : c.vanhee86@bionouvelleaquitaine.com / 06 27 93 57 44

Créer de la valeur ajoutée et des espaces de biodiversité

Jean-Louis Dechartre s'est installé sur la ferme familiale, alors en polyculture-élevage en 1989. En 2024, au sein de l'EARL Chantemerle, il cultive 115 ha en grandes cultures, qu'il a engagés en agriculture biologique en 2019. C'est au tour de Jérémy, son fils, de venir s'installer sur la ferme. Présentations.

Jérémy souhaite créer une activité de paysan-boulangier : cela consiste à cultiver ses céréales, les transformer en farines, puis en différentes variétés de pains et autres produits de boulangerie (biscuits, brioches...). C'est une reconversion professionnelle pour lui, ingénieur écologue de formation, qui revient aux sources sur la ferme familiale depuis 8 générations.

Une grande diversité de cultures est déjà mise en place sur les 115 ha : blés tendres modernes et anciens, seigle, mélange triticales/pois, fève, vesce, avoine, tournesol, maïs grain, pois chiche, lentilles, sarrasin, sorgho... Les cultures sont vendues en majorité à une coopérative spécialisée en bio. Et Jérémy envisage donc de transformer une partie des

grains et de commercialiser sa production en vente directe, sur commande avec des points de retrait dans les environs. Son projet nécessite l'investissement dans du matériel spécifique (stockage et triage du grain, moulin, pétrin mécanique, four à bois) et l'aménagement des bâtiments existants, plutôt anciens.

Jérémy a démarré la transformation en travaillant à la ferme des Herbes Folles à Thuré (86), où il a la possibilité de cuire son pain et de bénéficier de l'expérience de ces paysans boulangers. Il s'investit également dans l'association Paysans de nature, qui regroupe des paysans engagés pour la biodiversité par la création et la gestion d'espaces sauvages agricoles. Une évidence pour cet écologue paysan boulangier !

À noter qu'il est déjà possible de déguster les produits du GAEC Chantemerle.

Pour en savoir + : guide des producteurs locaux 2024 : <https://www.chinon-vienne-loire.fr/publications/guide-des-producteurs-locaux/>

Fertiliser pour compenser sur les céréales d'hiver : une stratégie rarement payante économiquement

Sur la majorité des essais menés en Poitou-Charentes sur la période 2010-2017, le gain de marge brute est négatif sur un apport d'azote organique en sortie d'hiver. Le CAU (Coefficient Apparent d'Utilisation de l'azote) est obtenu à partir d'essais au champ. Un témoin non fertilisé est comparé à des modalités fertilisées avec différents engrais organiques (compost, fiente, farine...). La mesure de l'azote exporté par la culture dans chacune des modalités permet de calculer le CAU. Sur les essais de 2010 à 2017, celui-ci n'excède pas 38 %. Ainsi, l'azote apporté par les engrais organiques n'est pas efficace économiquement !

Extrait du bulletin technique GCU 3/4/2024.

Fabriquer sa litière forestière fermentée

Très riche en micro-organismes, cette préparation permet de stimuler et de rééquilibrer la microflore d'un sol dégradé.

Matériel :

1 bidon de 200 L avec système de valve et bouteille
50 à 75 L de litière forestière
30 kg de son de blé
15 kg de remoulage fin
4 kg de mélasse
20 à 40 L d'eau NON CHLORÉE dans laquelle sera pré-diluée la mélasse

1- Dans une forêt avec de vieux arbres ou sous des haies, cueillir la couche supérieure de matière organique et de litière en décomposition sous les premières feuilles et au-dessus du sol primaire (couleur de terre plus claire). Sélectionner les déchets organiques d'arbres inoculés avec suffisamment de mycélium en enlevant les feuilles non décomposées ou les racines.

2- Mélanger la terre récoltée avec le son et le remoulage

3- Prémélanger 20 L d'eau avec la mélasse.

Ajouter ce mélange au moyen d'un arrosoir ou d'un seau sur la terre. Mélanger jusqu'à ce que toute la poudre soit légèrement humide.

4- Mettre dans un bidon de 200 L par couches de 80 cm qui sont compactées au fur et à mesure pour enlever l'oxygène présent.

5- Fermer hermétiquement et laisser fermenter pendant 30 jours sans ouvrir le bidon.

Le temps de fermentation de chaque préparation est d'une trentaine de jours dans un espace à 15-30°C.

Se conserve 1 an ou plus dans de bonnes conditions (lieu frais).

Par FREDON Centre-Val de Loire

Quel bilan des cultures innovantes de blé associé ?

Ce projet a émergé en 2020 à la suite de l'interdiction des traitements de semences à base de néonicotinoïdes, en septembre 2018, qui a complexifié la gestion des ravageurs d'automne sur céréales, et notamment des pucerons et cicadelles.

Objectif

L'objectif était d'expérimenter durant trois années une méthode de lutte alternative : l'association du blé à des plantes compagnes à l'automne. Ces couverts pourraient en effet perturber les ravageurs d'automne et/ou favoriser leurs ennemis naturels (hyménoptères parasitoïdes, syrphes, coccinelles...) en leur apportant des ressources en nectar et en hôtes alternatifs.

Méthode

Le choix des espèces compagnes à planter s'est porté sur la fèverole, le pois et la vesce. Les insectes ont été suivis régulièrement à l'automne par des piégeages (cuvettes jaunes, plaques jaunes engluées et pièges Barber), par des observations visuelles directes et par des aspirations. Des analyses biochimiques ont été menées pour étudier l'alimentation des insectes parasitoïdes des pucerons. Le rendement et le taux de protéine du blé ont été mesurés à la récolte.

Bilan

Du point de vue agronomique, le rendement du blé a été pénalisé par la pratique et il n'y a eu aucun effet sur sa qualité. En revanche, les cultures associées se sont souvent montrées efficaces dans la limitation du vol des pucerons et cicadelles d'automne et ont favorisé certains auxiliaires (ex. : opilions).

Pour en savoir plus, retrouvez les rapports, le replay du webinaire, la vidéo et les autres livrables d'ICIBA sur le site : <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/ird/ird-projets-rd-innovation/projet-casdar-iciba-2020-2023>



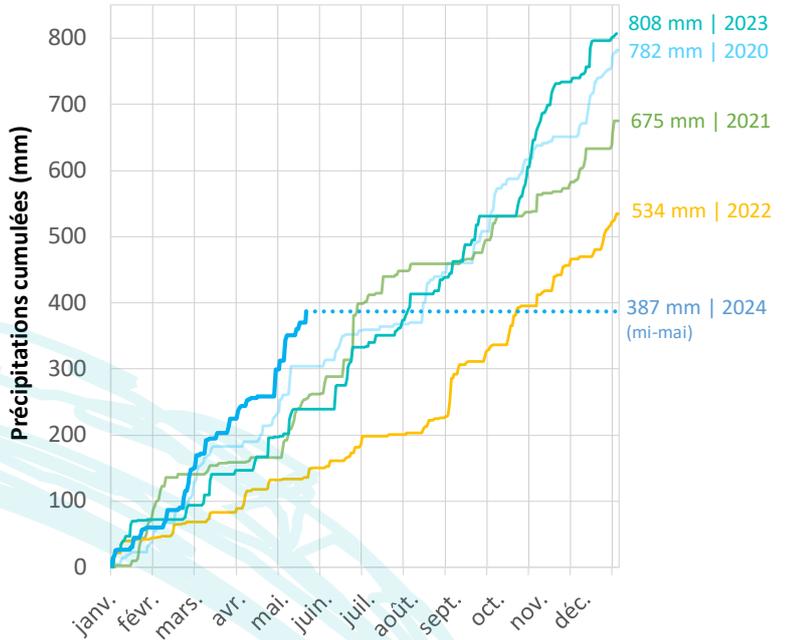
Les niveaux des nappes et des cours d'eau, où en est-on ?

Les dernières actualités parfois anxiogènes relatent les inondations catastrophiques survenues il y a peu de temps dans le nord de la France et les dégâts de la Vienne suite à la crue d'avril 2024. À contrario, d'autres informations pointent du doigt les assècs persistants dans le sud de la France qui font craindre des pénuries d'eau potable et détruisent la biodiversité des rivières : mais nous, où en est-on ? Pas assez d'eau ou trop d'eau ?

Le bilan des dernières pluies a permis de revenir à des niveaux normaux des nappes !

Lorsqu'on regarde les cumuls pluviométriques de ces dernières années, l'hiver- printemps 2023-2024 a été particulièrement pluvieux. Pour les années précédentes, ils sont très variables d'une année à l'autre. L'année 2022 fut particulièrement sèche.

Pluviométrie cumulée (mm)
comparatif 2020 à 2024 | Cinais (37)



10

Des pluies salvatrices certes, mais ne crions pas trop vite victoire !

L'étude prospective sur le changement climatique et les effets induits sur la ressource en eau conduite par l'EPTB Vienne indique que les débits d'étiage des cours d'eau ont diminué de 20 à 25 % en 60 ans sur une très large majorité de stations du bassin de la Vienne.

Si rien n'est fait, les projections climatiques ne sont pas très optimistes avec des tendances à la baisse à l'horizon 2025, pouvant aller jusqu'à 50 % sur certains cours d'eau.

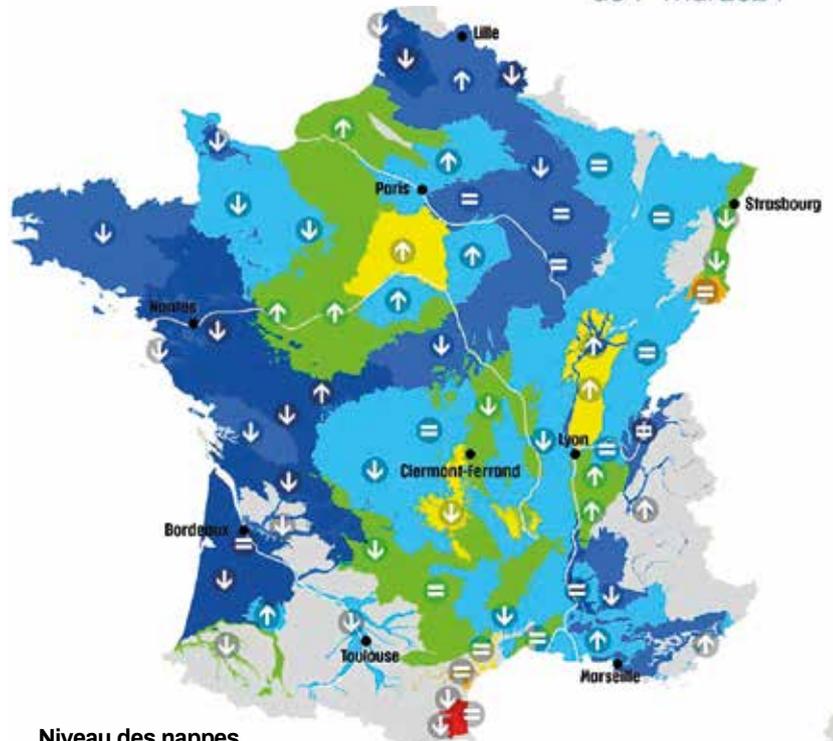
Plus d'information : <https://eptb-vienne.fr/ameliorer-la-connaissance>

Des réflexions pour mieux gérer l'eau, et anticiper le changement climatique via une étude HMUC :

À noter : une étude en cours nommée étude HMUC pour Hydrologie, Milieux, Usages et Climats. Cette étude portée par l'Établissement Territorial de la Vienne jouera un rôle majeur dans les décisions à prendre par la Commission Locale de l'Eau des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle toutes deux représentées par un collège d'usagers, de collectivités territoriales et de l'État. Les résultats permettront de connaître la quantité d'eau que le milieu est en mesure de fournir sans mettre en péril le fonctionnement des milieux aquatiques. La prise en compte de cet enjeu pour protéger nos ressources est essentielle pour pérenniser nos usages et notre environnement.

Plus d'information : <https://eptb-vienne.fr/gestion-de-la-ressource>

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
Situation des nappes au 1^{er} mai 2024



Niveau des nappes

- Niveau très haut
- Niveau haut
- Niveau modérément haut
- Niveau autour de la moyenne
- Niveau modérément bas
- Niveau bas
- Niveau très bas
- Sans nappe libre étendue/Absence de points de suivi

Évolution des niveaux

- ↑ En hausse
- = Stable
- ↓ En baisse

ZOOM sur les relations nappes/rivières : de l'eau qui a eu bien du mal à combler tout le déficit

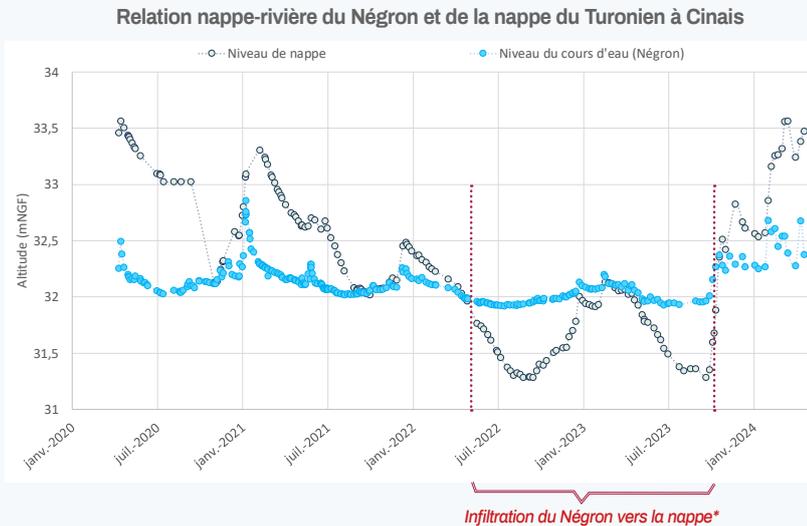
En avril 2024, de petits affluents étaient encore assécs, ce qui paraît incroyable lorsqu'on voit les quantités d'eau qui sont tombées. Début mai, ils se sont enfin remis à couler.

Parmi toutes les mesures réalisées quotidiennement, la CC CVL suit le niveau des nappes et du cours d'eau à Cinais : le Négron.

Depuis l'automne 2021, un niveau de nappe particulièrement bas a été observé dans les calcaires à proximité du Négron aval (Cinais), tendance accentuée par la faible pluviométrie de 2022. Les fortes pluies enregistrées fin 2023/début 2024 ont permis de recharger les nappes et de retrouver des niveaux satisfaisants équivalents au niveau de janvier 2021.

Lorsque le niveau des nappes est inférieur au niveau des rivières qu'elles sont censées alimenter, le cours d'eau s'infiltré provoquant des étiages sévères voire des assécs. Dans le cas particulier du Négron, la concentration en nitrates du cours d'eau a conduit à l'infiltration d'une quantité de nitrates non négligeable vers la nappe.

C'est seulement depuis mars 2024 que le remplissage non négligeable de la nappe est observé après 2 années de très basses eaux.



* Durant cette période, la concentration en nitrates du Négron a oscillé entre 40 et 90 mg/L (Données de prélèvement mensuel et sonde automatique).



Le Négron asséché en 2022 sur ses derniers 650 m avant la Vienne

Photo : Négron - Cinais © SBNM

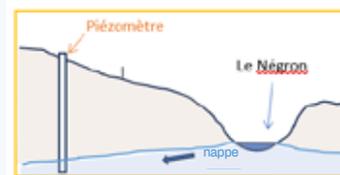


Schéma de principe d'une relation nappe-rivière inversée

Par la CC CVL

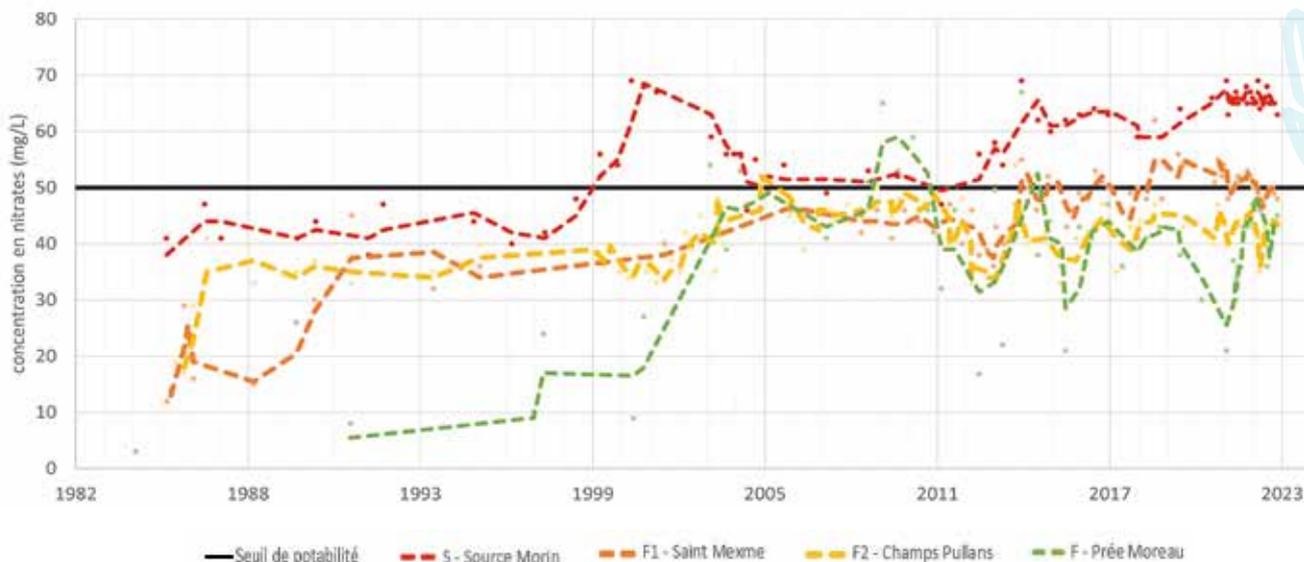
Focus sur la qualité des eaux souterraines

Sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, 4 captages sont classés comme stratégiques prioritaires depuis le Grenelle de l'environnement en 2007.

En effet, dans les eaux qu'ils captent, au sein de la nappe du Turonien, la concentration en nitrates dépasse parfois régulièrement les 50 mg/L. Les différentes analyses réalisées depuis le début de leur exploitation montrent une tendance à la hausse depuis les années 80. Chaque captage, suivant sa localisation possède un fonctionnement souterrain

qui lui est propre : ainsi pour les captages localisés dans la plaine alluviale de la Vienne, on observe un effet de dilution de la concentration lors des périodes de crue, tandis que les étiages conduisent à une hausse des concentrations. Seul le captage de la Source Morin échappe à ce phénomène et présente des concentrations comprises entre 60 et 95 mg/L qui conduisent peu à peu à son délaissement.

C'est face à ce constat que le contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captages (CT AAC) a vu le jour, afin d'œuvrer à la réduction de ces concentrations.



Données : contrôle ARS et autocontrôle CCCVL. Prélèvement et analyse par le laboratoire INOVALYS Tours



Quelles aides pour votre exploitation ?

Chambre d'agriculture
d'Indre-et-Loire

- ✓ Diagnostics individuels d'Exploitations
- ✓ Accompagnement technique individuel des Agriculteurs : suivis parcelles d'essai

Contacts :
Julien MARTINEZ
06 27 93 57 44

la communauté de communes
Chinon Vienne & Loire (CC
CVL) & le CPIE

Programme de plantation de haies
et d'arbres isolés «Replantons pour
la biodiversité» en partenariat avec
le département.

- ✓ Aide à la conception et l'accompagnement des projets de plantations (sous conditions d'éligibilité).
- ✓ Prise en charge intégrale : Commande, distribution des fournitures (plants, tuteurs, filets, paille) et conseils à la plantation.
- ✓ Suivi pendant deux ans.

Contact
02 47 95 93 15
arbres@cpievaldeloire.org

GABBTO

- ✓ Diagnostics individuels d'Exploitations
- ✓ Accompagnement technique individuel des Agriculteurs : suivis parcelles d'essai
- ✓ Animations et accompagnements collectifs

Contact GABBTO
Marine AUGÉ
07 66 53 07 06

Parc naturel régional
(PNR)

Mesures agro-environnementales et
climatiques (MAEC) : préservation de
la biodiversité (oiseaux). Territoires
concernés (37-Indre-et-Loire) :

- ✓ site Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et l'Indre et prairies de Saint-Mexme.
- ✓ Site Natura 2000 de la vallée de la Loire.

Contact
Audrey MARTINEAU
Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
02 47 48 37 04/audrey.martineau@cda37.fr

BIO Nouvelle-Aquitaine
Vienne AGROBIO

- ✓ Diagnostics de conversion & simulations technico-économiques
- ✓ Animations et accompagnements collectifs

Contacts
Claire VANHEE
06 27 93 57 44
Alexandre TRICHEUR
06 16 68 11 61

Bio Nouvelle-Aquitaine
Vienne AGROBIO

Aides Bio de la PAC, MAEC, écorégime, crédits d'impôt, PCAE (aide aux investissements)... pour vous y retrouver, Bio Nouvelle-Aquitaine Vienne AGROBIO met en ligne une note "AIDES BIO" régulièrement mise à jour (région Nouvelle-Aquitaine) : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/aides-bio/>



Agenda

Dimanche 7 juillet 2024 - 11h > 19h

Fête de l'environnement au Rouchoux
-ENS Rouchoux (Semblançay)

<https://www.gatine-racan.fr/environnement/fete-de-lenvironnement-en-gatine-racan/>

Jeudi 11 juillet 2024 à partir de 19h

Marché de producteurs locaux

À Thizay, parallèlement à Ciné d'été.

Oct. ou nov. 2024

Journée de formation MAEC « Entretien
des haies et des arbres têtards » dans
le cadre des formations obligatoires
MAEC du site Natura 2000 « Basses
vallées de la Vienne et de l'Indre »

Plus d'info :



Bulletin édité par

La communauté de communes
Chinon Vienne & Loire

Parmi les objectifs de la collectivité s'inscrivent la protection de la ressource en eau, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des sites naturels. Elle œuvre notamment à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat Territorial des Aires d'Alimentation de Captages (CT AAC).

Le Syndicat des Bassins-versants
du Négron et du Saint-Mexme
(SBNM)

est une collectivité territoriale qui a pour objet la gestion et la restauration des milieux aquatiques de son territoire de compétence. Il anime des actions visant la reconquête de la qualité et de la quantité de l'eau, informe et sensibilise aux enjeux de protection et de restauration des milieux aquatiques et de la qualité des ressources en eau. Il accompagne les acteurs du territoire dans les projets à valeur environnementale en lien avec la qualité des cours d'eau.

Plus d'info : <https://www.chinon-vienne-loire.fr>
-> rubrique « environnement ».

avec la contribution de

Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine.

Entre Tours et Angers, le Parc s'étend sur 116 communes de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Syndicat mixte créé en 1996, il a pour vocation de préserver/valoriser les patrimoines et de favoriser un développement local durable.

Vienne AGROBIO est le groupement des agriculteurs biologiques de la Vienne, membre de Bio Nouvelle-Aquitaine. Son objectif est de développer ce mode de production et d'en diffuser les pratiques au travers d'actions de sensibilisation des agriculteurs et d'accompagnements individuels.

La Chambre d'agriculture
d'Indre-et-Loire.

Les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier. Elles contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Elles accompagnent dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi. Elles assurent une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

L'association CPIE Touraine
Val de Loire

œuvre pour l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'environnement du public. Elle contribue, par ses activités, à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine local et de la biodiversité. Dans le cadre de missions, l'association travaille en partenariat avec les acteurs du territoire à savoir associations, collectivités, usagers de l'environnement, etc.

Agriculteurs Biologiques et
Biodynamiques de Touraine
(GABBTO)

est un groupement créé en 1980, qui rassemble les producteurs biologiques et en conversion d'Indre-et-Loire. Nous nous reconnaissons dans l'éthique de l'AB qui tend à répondre à des objectifs productifs et économiques tout en conservant des valeurs écologiques, sociales et humanistes.

FREDON Centre-Val de Loire

fait partie du 1er réseau d'experts indépendants au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes qui accompagne les professionnels de l'agriculture, les gestionnaires d'espaces publics et privés et les particuliers.

Plus d'info : <https://fredon.fr/cvl/>

Avec la participation financière de



Cofinancé par
l'Union européenne

